

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 20 octobre deux mille seize à onze heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence d'André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 79 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 13 octobre 2016 12 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires, deux à compter de l'affaire 6 et 9.

Le Comité,

♦ **a désigné** Madame France BERNICHI, déléguée suppléante de Grand Paris Sud Est Avenir, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

♦ **a approuvé** le procès-verbal de la séance du Comité du 16 juin 2016,

♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 10 juin, 1^{er} juillet et 16 septembre 2016,

♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 16 juin 2016,

♦ **a procédé** à l'élection du quatorzième membre du Bureau, et **élu** Monsieur Sylvain BERRIOS, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois ; **a décidé** de reporter l'élection du dernier vice-président à un Comité ultérieur,

♦ **a approuvé** le projet d'extension du territoire du SEDIF à l'établissement public territorial Grand Paris – Grand Est, sous réserve de la publication de l'arrêté interpréfectoral afférent, et **a chargé** le Président de notifier cette délibération aux exécutifs des adhérents du SEDIF pour que leurs assemblées se prononcent sur cette adhésion, et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation, de les enregistrer,

♦ à la majorité, moins 5 abstentions (Madame Marianne Ferry, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, Monsieur Daniel VERMEIRE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, Monsieur Fatah AGGOUNE, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre, Madame Maria MIRANDA, déléguée titulaire de Grand Paris Grand Est, et Monsieur Pierre SARDOU, délégué titulaire d'Est Ensemble), et un contre (Madame Delphine FENASSE, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois), **a rejeté** la demande de retrait du SEDIF de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay, et **chargé** le Président de notifier cette délibération à l'exécutif de la CA VGP, pour l'informer de la non poursuite de la procédure de retrait découlant de l'article L. 5211-19 du CGCT ;

♦ à la majorité, moins deux abstentions (Monsieur Pierre SARDOU, délégué titulaire d'Est Ensemble et Monsieur Patrick QUERO, délégué suppléant de Grand Orly Seine Bièvre) et une contre (Madame Delphine FENASSE, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois), **a émis** un vœu pour le maintien au sein du SEDIF de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour le territoire de Vélizy-Villacoublay, et **a chargé** le Président de le porter à la connaissance des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale des Yvelines lors de sa prochaine réunion ;

♦ **a décidé** de créer une commission des systèmes d'information, **fixé** à 7 le nombre de délégués titulaires et 7 le nombre de suppléants, en plus du Président membre de droit, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et **nommé** :

BAILLY	Dominique	Grand Paris - Grand Est	CONNAN	Jean-Yves	Grand Paris - Grand Est
LEBRETON	Anne-Laure	Paris Ouest La Défense	FORTIN	Jean-Pierre	Grand Paris Seine Ouest
EL KOURADI	Fouad	Paris Terres d'Envol	MENDACI	Dref	Est Ensemble
ADAM	Michel	Paris Terres d'Envol	JENNE	Jean-Jacques	Paris Terres d'Envol
GAUBERT	Dominique	CA Val Parisis	BOURG	Michel	Grand-Orly Seine Bièvre
REVIDON	Nicole	Est Ensemble	PECAULT	Jean-Abel	Est Ensemble
AGGOUNE	Fatah	Grand-Orly Seine Bièvre	BONNISSEAU	Geneviève	Grand-Orly Seine Bièvre

♦ **a désigné** l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) pour remplacer l'association OR.GE.CO dissoute, et Monsieur Pierre ROUSSEL en qualité de « personne qualifiée », afin de remplacer le Professeur FESTY ; **a décidé** de reporter l'élection des deux membres suppléants manquants à la commission consultative de service public local au prochain Comité ;

♦ **a nommé** à l'unanimité, les membres du Comité appelés à siéger à la commission tarification :

RIBATTO	Philippe	Vallée Sud Grand Paris	LE POURIEL	Hervé	Grand Paris - Grand Est
BAGUET	Pierre-Christophe	Grand Paris Seine Ouest	EL KOURADI	Fouad	Paris Terres d'Envol
ELALOUF	Emmanuel	CA Val Parisis			
MIRANDA	Maria	Grand Paris - Grand Est	JENNE	Jean-Jacques	Paris Terres d'Envol
ADAM	Michel	Paris Terres d'Envol	GIRAULT	Joël	Vallée Sud Grand Paris
ABCHICHE	Mohammed Ali	Sarcelles	PERIES	Alain	Est Ensemble
KELLNER	Karina	Plaine Commune	DAGUET	Anthony	Plaine Commune

♦ **a approuvé** la décision modificative n° 2 du budget de l'exercice 2016, permettant les aménagements rendus nécessaires en sections d'exploitation et d'investissement, et enregistrant une diminution globale des crédits de -3,1 M€, dont -3,3 M€ en mouvements réels, génèrent un autofinancement supplémentaire de 0,2 M€ viré en section d'investissement ;

♦ **a débattu et pris acte** des orientations budgétaires pour l'exercice 2017 ; **a noté** que l'équilibre de la section de fonctionnement proposé pour le débat d'orientations budgétaires est assuré sur une base resserrée, contrairement à celui de l'exercice 2016 ; que le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 est établi à hauteur de 174,4 M€ H.T. en mouvements réels, sur la base d'une hypothèse de volume d'eau vendu aux abonnés de 240 Mm³ ; la part du prix de l'eau alimentant les comptes du SEDIF, fixée à 0,45 € H.T./m³ depuis le 1^{er} janvier 2008 (valeur de base), serait maintenue pour la 10^{ème} année consécutive ; le programme des dépenses d'équipements est estimé à 115,5 M€ H.T., l'encours de dette estimé au 31 décembre 2017 est de 185,6 M€, dont 74,9 M€ auprès de l'AESN, les intérêts d'emprunts restent maîtrisés (2,2 M€) et les amortissements sont estimés à 100 M€ H.T. pour l'exercice 2017 ;

♦ considérant l'intérêt général que revêtent les missions de la Croix Rouge et l'intérêt pour le SEDIF et son délégataire de mettre à disposition les stocks d'eaux embouteillées inutilisées, **a accepté** d'apporter son soutien à la Délégation Régionale Ile-de-France de la Croix-Rouge Française lors d'évènement de caractère exceptionnel (canicule, inondation, ...), pour lui permettre de mener à bien ses missions ; **a approuvé** la convention tripartite de mise à disposition gracieuse d'une partie du stock d'eau embouteillée, signé avec la Délégation Régionale Ile-de-France de la Croix-Rouge et Veolia Eau d'Ile-de-France, d'une durée d'un an, reconductible tacitement, et **a autorisé** le Président à la signer et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le